



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4871

Approbation de la gratuité de la mise à disposition de la Cour d'Honneur de l'Espace Berthelot sis 14 avenue Berthelot à Lyon 7e, au profit de la Compagnie Quart de Seconde pour son projet "Lumières sur les Arts de la Rue" présenté dans le cadre de Tout Le Monde Dehors les 2 et 3 août 2019 - EI 07 075

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 1 JUILLET 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4871 - APPROBATION DE LA GRATUITE DE LA MISE A DISPOSITION DE LA COUR D'HONNEUR DE L'ESPACE BERTHELOT SIS 14 AVENUE BERTHELOT A LYON 7E, AU PROFIT DE LA COMPAGNIE QUART DE SECONDE POUR SON PROJET "LUMIERES SUR LES ARTS DE LA RUE" PRESENTE DANS LE CADRE DE TOUT LE MONDE DEHORS LES 2 ET 3 AOUT 2019 - EI 07 075 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un ensemble immobilier dénommé « Espace Berthelot », sis 14-16 avenue Berthelot à Lyon 7^{ème}, relevant de son domaine public.

Les bâtiments de l'Espace Berthelot accueillent de manière permanente le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, mais aussi l'Institut d'Etudes Politiques, l'Institut des Sciences Humaines, pour ne citer que les plus importants. La Cour d'Honneur est un espace public où de nombreuses associations présentent des spectacles ou organisent leur fête annuelle.

La Compagnie QUART DE SECONDE a sollicité la Ville de Lyon pour la mise à disposition de la Cour d'Honneur de l'Espace Berthelot pour la période 31 juillet 5 août 2019 au afin d'y présenter son projet « Lumières sur les Arts de la Rue » dans le cadre de l'évènement « Tout L'Monde Dehors » organisé par la Ville de Lyon.

Compte tenu du fait que cette manifestation s'inscrit dans le cadre du festival « Tout L'Monde Dehors », et de l'intérêt général de ce dernier, il vous est proposé de consentir une mise à disposition de la Cour d'Honneur de l'Espace Berthelot à titre gratuit sur le fondement de l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Elle ne comprend aucun fluide ni sanitaire.

La valeur locative pour cette occupation est évaluée à 255 €(deux cent cinquante-cinq euros).

Vu l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

- 1- La mise à disposition gratuite de la Cour d'Honneur de l'Espace Berthelot, au profit de la Compagnie QUART DE SECONDE, pour la présentation de son projet « Lumières sur les Arts de la Rue », dans le cadre de Tout Le Monde Dehors, pour la période du 31 juillet au 5 août 2019, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer la convention d'occupation sus visée, ainsi que tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY